

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-03-11



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

Date de convocation :
15 mars 2024

Nombre de délégués en exercice :
42

Nombre de délégués présents :
36

Nombre de votants :
42

VOIX POUR :
42

VOIX CONTRE :
0

ABSTENTIONS :
0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, DUTHEIL Stéphanie, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MARIGNIER Sylvain, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, , RENOUARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Excusés avec pouvoir : M. CORU Vincent (pouvoir donné à M. CHATEL Jacques), M. GRASLAND Yves (pouvoir donné à M. QUELLIER Serge), M. LELOUP Christian (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice)

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Maric-Caroline

Objet : Indemnités des élus

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

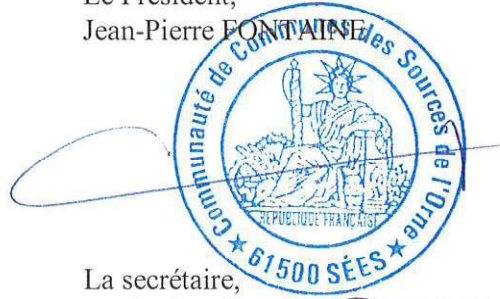
➤ **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité mensuelle pour l'exercice effectif des fonctions de président à **48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

➤ **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité mensuelle pour l'exercice effectif de fonctions de vice-président à **18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Ces indemnités seront soumises aux cotisations IRCANTEC, CSG, RDS et URSSAF pour les élus dont le montant total des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats est supérieur à 50% du plafond annuel de la Sécurité Sociale (Pass), soit à 23 184 € par an pour 2024, soit une moyenne mensuelle de 1 932 €.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FOUNTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ